

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
La présente demande d'examen au cas par cas concerne la modification de droit commun n°10 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MORZINE-AVORIAZ	Le projet de modification n°10 du PLU concerne la commune de MORZINE-AVORIAZ (74)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	La personne publique responsable est Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Madame Jacqueline GARIN – Présidente de la CCHC Route de l'Eglise – 74 430 LE BIOT Courriel du Service Urbanisme : direction-urbanisme@hautchablais.fr Tel : 04 50 84 68 15

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	Le SCoT du Chablais, actuellement en cours de révision, est applicable sur la commune de MORZINE

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	La commune de MORZINE dispose d'un PLU, sa dernière modification (n°9) et sa dernière révision allégée (n°1) ont été approuvées le 06 décembre 2016. La révision allégée n°1 a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe à cette demande).

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?						
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	La population totale est de 2870 habitants au recensement de la population 2015.					
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	La superficie communale est d'environ 44,10 km².					
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Pas d'extension des zones urbaines					
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : <i>document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Révision n°2 du P.L.U.		MODIFICATION N°8		Evolutio n	
	ZONES	SURFACES (en ha)	Pourcentage	ZONES		SURFACES (en ha)
ZONES URBAINES						
Ua	13,69			Ua	13,69	0,00
Ua1	0,30			Ua1	0,30	0,00
Ub	0,94			Ub	0,94	0,00
Ub1	40,69			Ub1	40,69	0,00
Ub2	108,48			Ub2	108,48	0,00
Ub2e	0,85			Ub2e	0,85	0,00
Uc	0,56			Uc	0,56	0,00
Uc1	18,04			Uc1	18,04	0,00
Ucr	1,00			Ucr	1,00	0,00
Uh	35,03			Uh	35,03	0,00
Ue	0,94			Ue	0,94	0,00
Ux	6,52			Ux	6,52	0,00
U1	1,24			U1	1,24	0,00
U1lea1	0,81			U1lea1	0,81	0,00
U1lea2	0,63			U1lea2	0,66	0,03
U1h	0,28			U1h	0,28	0,00
U1i	22,70			U1i	22,70	0,00
Superficie	252,70	6,24%		Superficie	252,73	6,24%
ZONES D'URBANISATION FUTURE						
2AU	28,56			2AU	28,56	0,00
1AUi	29,61			1AUi	29,61	0,00
Superficie des zones	58,17	1,44%		Superficie des zones	58,17	1,44%
ZONES AGRICOLES						
A, Ab, Ab1	133,00			A, Ab, Ab1	133,00	0,00
Ap	72,00			Ap	72,00	0,00
Superficie	205,00	5,06%		Superficie	205,00	5,06%
ZONES NATURELLES						
Na	1 569,75			Na	1 569,72	-0,03
Nas	353,00			Nas	353,00	
Nr	8,00			Nr	8,00	
Ne	8,00			Ne	8,00	
Ns	1 593,15			Ns	1 593,15	
Nx	0,78			Nx	0,78	
N				N		
Nbc				Nbc		
Nbt, Nb, Nb1	1,17			Nbt, Nb, Nb1	1,17	
Superficie	3 533,85	87,26%		Superficie	3 533,82	87,26%
Superficie couverte par le P.L.U.	4 049,72			Superficie couverte par le P.L.U.	4 049,72	0,00

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA REVISION GENERALE N°2 DU P.L.U.

Les grands objectifs du projet communal de la révision n°2 du P.L.U. sont les suivants :

- ASSURER L'EQUILIBRE ECONOMIQUE :
 - Renforcer et améliorer l'image de convivialité de la station,
 - Diversifier et améliorer l'offre et l'accueil pour la clientèle de la station,
 - Prendre en compte les besoins des habitants permanents dans la gestion du tourisme,
 - Favoriser le développement des commerces, des services et de l'artisanat,
 - Développer le tissu économique non lié au tourisme « standardisé »,
 - Assurer la pérennité économique de l'agriculture.
- ASSURER LA DIVERSITE DES FONCTIONS URBAINES ET LA MIXITE SOCIALE :
 - Organiser le développement urbain et définir les sites de développement prioritaires,
 - Maîtriser la croissance et définir les capacités d'accueil pour les dix prochaines années,
 - Recentrer l'urbanisation, maîtriser l'évolution urbaine, assurer la diversité des fonctions et la mixité sociale,
 - Améliorer le fonctionnement de la station (organiser les flux de circulation et de stationnement).
- ASSURER L'EQUILIBRE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER :
 - Préserver les espaces naturels majeurs et leur dynamique fonctionnelle, maintenir les domaines vitaux des populations animales,
 - Gérer durablement la ressource en eau,
 - Prendre en compte les risques naturels,
 - Pérenniser et valoriser le patrimoine paysager.
- INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS SON CONTEXTE GEOPOLITIQUE :
 - Renforcer l'intercommunalité,
 - Prendre en compte les projets à différentes échelles territoriales.
 -

Les évolutions réglementaires ainsi que les affinements en matière de zonage et d'emplacements réservés de la modification n°10 s'inscrivent dans ces objectifs.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La modification n°10 du PLU comprend plusieurs volets dont :

- L'actualisation, la mise à jour et l'adaptation des orientations d'aménagement existantes.
- Sur AVORIAZ, le toilettage du règlement (ex lotissement) et l'augmentation de la surface de plancher constructible sur l'OA Gare d'arrivée (3500 à 10000 m² : **principal objet de la demande d'examen au cas par cas**).
- La protection du patrimoine sur l'ensemble de la commune.
- La modification du règlement (graphique et écrit).

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

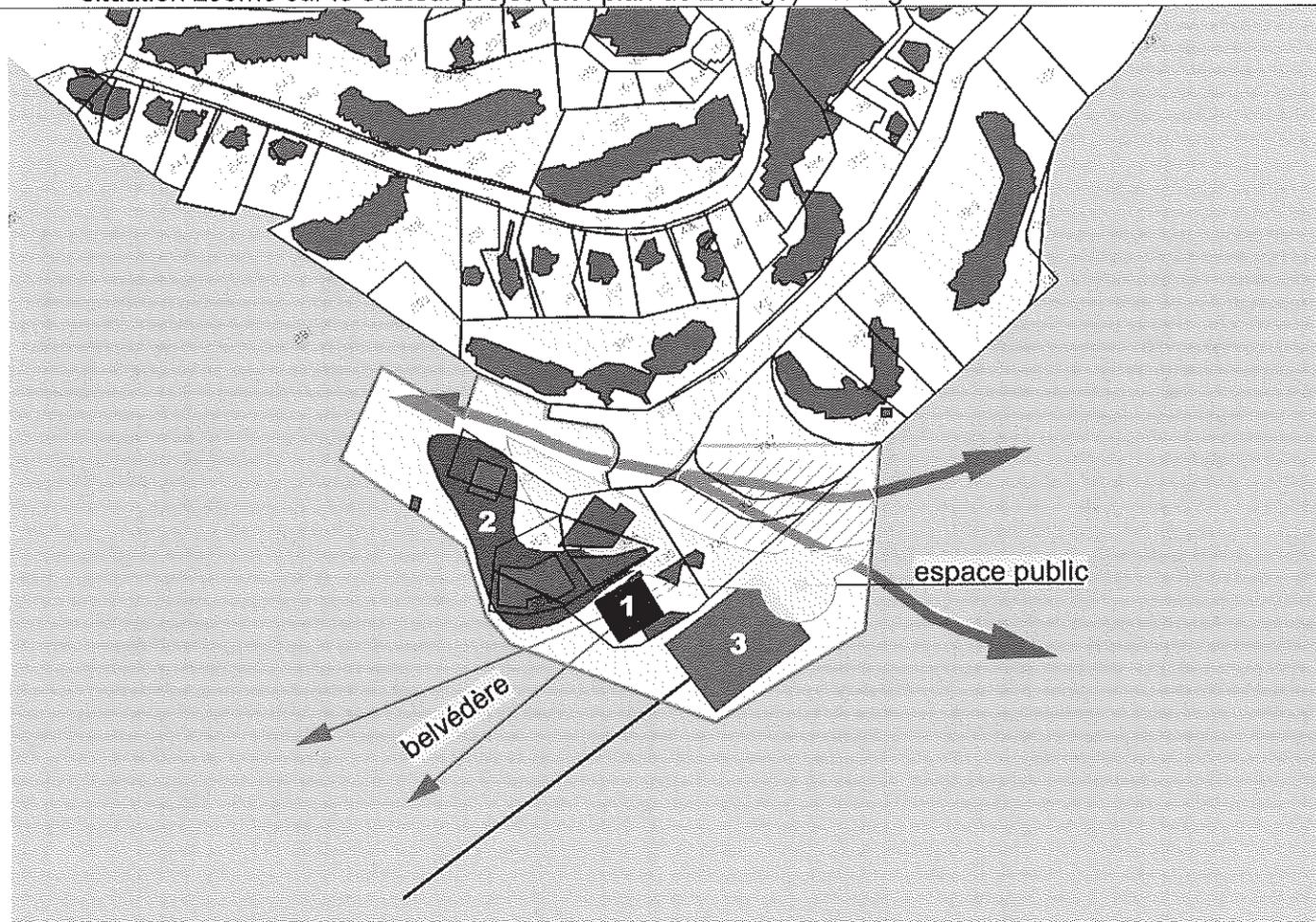
Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
-----	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		non	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	oui		sur l'ensemble du territoire communal.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	oui		Le territoire communal est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée (2016-2021) et le contrat de bassin versant des Dranses et Est lémanique.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			La commune de MORZINE-AVORIAZ appartient à la Communauté de Communes du Haut-Chablais, en charge de l'élaboration du PLU intercommunal, et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, en charge de la révision du SCOT.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Principal objet de la demande d'examen au cas par cas : L'évolution du projet hôtelier sur l'Orientation d'aménagement de la gare d'arrivée à Avoriaz

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



Extrait du rapport de présentation :

Cette orientation d'aménagement a été créée lors de la révision simplifiée N°2 approuvée en 2013. Elle trouvait sa justification dans le réaménagement d'une nouvelle entrée de la station trouvant elle-même sa justification dans la réalisation du nouveau gros porteur (téléphérique).

Cette réalisation rendait libre le volume de l'ancienne gare et ouvrait la porte à un projet de réhabilitation du bâtiment intégré à un projet hôtelier destiné à marquer cette entrée.

En décembre 2016, la révision allégée N°1 a contribué à préciser l'assiette du futur projet hôtelier. L'évolution de celui-ci le conduisait à se développer sur la zone occupée par les dameuses dont le déménagement était prévu dans le secteur technique de la station.

A l'occasion de cette procédure une évaluation environnementale (ci-jointe) a été effectuée sur ce secteur déjà fortement artificialisé.

Aujourd'hui les objectifs en matière de politique communale d'hébergement hôtelier comme le projet lui-même ont évolué.... Dans sa nouvelle rédaction, l'OA autorise désormais une surface de plancher de 10 000 m² maximale inférieure au seuil UTN de 12 000 m²....

Ce secteur est classé en zone urbaine (secteur de la zone Ut d'Avoriaz)... Avant leur déménagement, le site la partie Ouest du site était occupé par le parking des dameuses. Il s'agissait d'un site fortement artificialisé classée anachroniquement en zone naturelle.

Lorsque la zone urbaine a été modifiée (déplacement sans augmentation de surface) par la révision allégée N°1 du PLU en 2016, une évaluation environnementale(1) a été produite, juridiquement obligatoire du fait qu'il existe un site Natura 2000 sur la commune de MORZINE.

(1) Jointe à cette demande d'examen au cas par cas

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	• Commune Station
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Population stable à 3000 habitants mais sans rapport avec le projet (hôtelier).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i> Projet d'hôtel de 800 lits environ avec mise en valeur de l'ancienne gare du téléphérique. Pas de logements supplémentaires hormis 1 logement de fonction.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné par ce projet
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	aucune
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Cf ci-dessus : projet hôtelier.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
<i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné (NC) : secteur urbain de projet hôtelier dans la station d'Avoriaz.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...) NC</i>

4.1 Présentation de votre projet	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NC
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NC
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	NC
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?			<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i> NON
Des espaces boisés ?			<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> NON
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?			<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i> NC
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag			<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
e_r82.map			Il existe une zone Natura 2000 sur la commune () mais la zone de l'entrée de la station d'Avoriaz, concernée par la révision allégée n°1 du PLU de Morzine-Avoriaz en 2016 et la modification N°10 aujourd'hui, est identifiée comme un « espace artificialisé » suivant l'atlas cartographique des composantes de la trame verte et bleue régionale.
Un parc naturel national ou régional ?			NON
Une réserve naturelle nationale ?			NON
Un espace naturel sensible ?			NON
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			NON
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			NON
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?			NON
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			NON
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i> Suivant l'atlas cartographique des composantes de la trame verte et bleue régionale et le Scot du Chablais : aucun corridor à préserver ou à remettre en état ne figure au niveau de la zone.

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			NON
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			NON
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>			NON
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>			<p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p> <p>NON</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>			NON
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>			NON
<p>Autres captages prioritaires ?</p>			
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
<p>Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?</p>			OUI
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>			OUI
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?</p>			OUI
Complétez si nécessaire			
Il s'agit d'une zone urbaine du PLU , les annexes sanitaires du PLU gèrent ces domaines.			

4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>			NON
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>			NON
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>			NON
Complétez si nécessaire			
Il existe une situation de pollution identifiée dans l'évaluation environnementale effectuée sur le site en 2016. Le projet sera l'occasion de la traiter.			

4.8 Risques et nuisances

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>			<p><i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i></p> <p>NON</p>
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>			NON
<p>Nuisances ?</p>			<p><i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i></p> <p>NON</p>
<p>Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?</p>			NON
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</p>			<p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p> <p>Télécabine de la station à proximité immédiate</p>
<p>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?</p>			NC
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p>			Pas d'enjeux spécifiques

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? NC			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?			NC
Complétez si nécessaire			

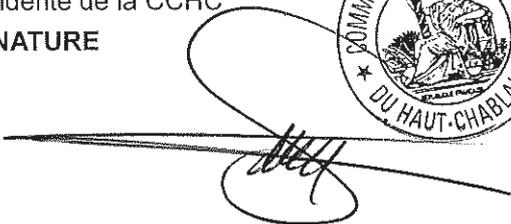
5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	OUI
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	NON
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	NON
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	NON
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	NON
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	OUI
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	OUI
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	OUI

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 18 juillet 2018 Lieu : LE BIOT	NOM PRENOM GARIN Jacqueline Présidente de la CCHC SIGNATURE  
--	--